



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS, le 19 février 2014

PREFECTURE
CABINET
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Tél. : 03.21.21.20.57
Affaire suivie par Nicolas MEUNIER
E-mail : nicolas.meunier@pas-de-calais.gouv.fr

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais

*En communication à Mesdames et Messieurs les
Sous-préfets d'Arrondissement*

Objet : Plan VIGIPIRATE
Référence : - Plan Vigipirate du 17 janvier 2014
- Instructions de M. le Premier Ministre en date du 17 février 2014

La nouvelle posture VIGIPIRATE sera mise en œuvre du 20 février 2014 au 3 juillet 2014.

Les objectifs de sécurité retenus tiennent compte de l'évaluation de la menace terroriste des mois de janvier et février 2014. Ils intègrent aussi les vulnérabilités particulières liées aux principaux événements des mois à venir sur le territoire national :

- les vacances scolaires d'hiver (du 15 février au 16 mars) et de printemps (du 12 avril au 11 mai), ainsi que les élections municipales (23 et 30 mars) et européennes (25 mai).

Les instructions en vigueur sont, chacun en ce qui vous concerne, les suivantes :

- disposer d'une chaîne d'alerte et d'information la plus large possible, la vérifier et la tester régulièrement
- tester annuellement la liaison en condition réelle avec Radio France et France Télévision
- élaborer et mettre à jour un plan de continuité
- réglementer le stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments
- surveiller les abords des installations et bâtiments
- contrôler les abords des installations et bâtiments
- surveiller les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier)
- contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier)
- identifier les zones internes en fonction de leur sensibilité et en réglementer l'accès
- surveiller la circulation interne des bâtiments et installations
- renforcer la surveillance interne et limiter les flux (dont interdiction de zone) en particulier pour les sites touristiques symboliques
- vérifier au minimum une fois par mois, la validité des annuaires des correspondants de sécurité
- organiser régulièrement des exercices de test des dispositifs et de vérification de la disponibilité effective des moyens d'intervention
- sécuriser les dépôts d'objets de toute nature et les poubelles
- sécuriser les chantiers et les dépôts de matériels roulants

Vous voudrez bien veiller à diffuser largement ces consignes auprès des installations placées sous votre autorité en invitant leurs responsables à transmettre immédiatement tout élément suspect aux services de police territorialement compétents.

Je vous demande de me tenir informé des actions menées au sein de vos services ainsi qu'auprès des installations sensibles relevant de votre ressort et d'en contrôler l'application.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Steffan', with a long horizontal flourish extending to the right.

Béatrice STEFFAN